

Vence, le 12 Avril 2018.

MESDAMES, MESSIEURS
LES PARENTS D'ELEVES.

Objet : Année Scolaire 2018-2019

Information relative à l'inscription des enfants aux activités péri et extra scolaires.

Mesdames, Messieurs

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire 2018-2019 de vos enfants, nous vous adressons le dossier d'inscription aux activités périscolaires.

Si vous souhaitez inscrire vos enfants aux services proposés, vous devez obligatoirement constituer un dossier complet.

Il vous appartient :

- de rectifier toute information erronée qui figurerait sur ce dossier (joindre un justificatif) ;
- de remettre ce dossier signé au Guichet Unique avant le 15 juin 2018 accompagné des pièces ci-après désignées ;

- Photo récente de l'enfant concerné (à coller sur le dossier d'inscription aux activités) ;
- Fiche sanitaire 2018-2019 ;
- Attestation de vaccination à jour ou carnet de santé de l'enfant concerné ;
- Attestation d'assurance scolaire 2018 /2019 ;
- Livret de famille ;
- Justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- En cas de divorce ou de séparation fournir la copie de l'extrait du jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge des Affaires Familiales, précisant le lieu de résidence et les modalités de garde.

Important : L'attestation d'assurance pour les activités péri et extra scolaires 2018/2019 est à fournir au plus tard le **14 septembre 2018**.

Nous vous rappelons que :

- tout changement de situation en cours d'année doit être signalé au guichet unique ;
- tout dossier déposé incomplet ne sera pas traité et vous sera retourné par voie postale à l'adresse indiquée sur le dossier de l'enfant ;
- votre enfant ne sera pas accepté aux activités si le dossier n'est pas constitué.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Isabelle FEELEY,
Directrice de l'Education et
de la Caisse des Ecoles.

DIRECTION DE L'EDUCATION
177, Avenue
Alphonse Torello
06140 VENCE
GUICHET UNIQUE

FICHE ENFANT

NOM :

PRENOM :

ECOLE :

PHOTO
D'IDENTITE

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

Traité par :

Nom et Prénom des représentants légaux :

.....

Adresse :

Téléphone domicile :

Portable : Mme **Mr :**

Date de naissance de l'enfant : **Classe à la rentrée 2018.**.....

LES SERVICES PROPOSÉS :

RESTAURATION SCOLAIRE : *Mon enfant déjeunera à la restauration scolaire au tarif de 3.05€ par repas le(s) :*

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

Votre enfant a-t-il une intolérance alimentaire ? OUI NON

Si oui, précisez laquelle :

Bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé ? OUI NON

Votre enfant suit-il une alimentation sans viande de porc ? OUI NON

ACCUEIL DU MATIN (7h30 – 8h30) *Mon enfant ira à l'accueil du matin au tarif de 1.10 € par jour le(s) :*

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

ACCUEIL DE LOISIRS DU SOIR : (16h30 – 18h30) *Mon enfant ira à l'accueil du soir le(s) :*

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

Le tarif appliqué sera de 0.78 à 3 € par jour en fonction du quotient CAF de la famille

SITUATION FAMILIALE :

Marié célibataire divorcé séparé vie maritale pacsé veuf (ve)

REGIME ALLOCATAIRE :

CAF MSA MONACO AUTRE (*Préciser*)

N° allocataire Nombre d'enfant(s) à charge :

QUOTIENT FAMILIAL :

J'autorise Je n'autorise pas* les agents du guichet unique à rechercher en mon nom et avec mon numéro d'allocataire, les informations nécessaires à l'obtention de mon quotient familial sur le site mon compte partenaire. **Dans ce cas, fournir votre avis d'imposition N²*

Bénéficiez-vous de l'Allocation Enfant Handicapé AEH OUI* NON

(*Si oui, nous fournir l'attestation*)

CONTACTS :

Nom et prénom n° de téléphone des personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant :

.....
.....
.....
.....

DROIT A L'IMAGE

J'autorise la Ville de Vence à utiliser, en cédant tous droits, toutes photos ou vidéos de mon enfant, prises dans le cadre des services proposés y compris celles prises par les enfants eux-mêmes, et pour toutes utilisations dans le cadre de sa communication.

OUI

NON

Je, soussigné(e),

responsable légal(e), de l'enfant :

déclare :

- exacts les renseignements portés sur cette fiche
- avoir pris connaissance des règlements intérieurs du Guichet Unique et des différentes structures d'accueils et en accepter les termes. Les règlements intérieurs sont disponibles sur portailfamille.vence.fr
- autoriser la ville de Vence à prendre le cas échéant toutes mesures (*traitement, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Je m'engage à signaler au Guichet Unique tout changement d'adresse, de situation familiale ou de problème sanitaire ainsi que toute désinscription de mon enfant d'un des services périscolaires.

A....., le

Signature du (de la) responsable légal(e) :

Guichet Unique
177 Av Alphonse Toreille
Centre Toreille 2ème étage
☎ : 04.93.58.23.70
Courriel : guichetunique@ville-vence.fr

FICHE FAMILLE

PARENT 1 : Mr, Mme

Nom patronymique : Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : domicile : Portable :

Adresse mail :

Accepte d'être informé par mail : oui non

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Téléphone professionnel

Régime d'appartenance à la sécurité sociale * : Général Monaco MSA Autre :

PARENT 2 : Mr, Mme

Nom patronymique : Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : domicile : Portable :

Adresse mail :

Accepte d'être informé par mail : oui non

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Téléphone professionnel

Régime d'appartenance à la sécurité sociale * : Général Monaco MSA Autre :

Votre enfant est-il rattaché au régime de sécurité sociale du : parent 1 parent 2
en date du :

Composition du Foyer :

Enfant (Nom et prénom)	Date et lieu de naissance	Représentant légal de l'enfant (1)	Représentant légal de l'enfant (2)	Garde alternée	
				oui	non

Fait à Vence, le Signature des parents :
(Lu et approuvé)

La commune de Vence a signé un contrat d'objectifs et de financement avec CAF du 06, qui participe ainsi au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et accueils de loisirs par le versement de prestations de service. Le contrat conclu fixe le mode de calcul de la participation financière des familles bénéficiaires.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration de l'accessibilité à l'information, la CAF propose à ses partenaires gestionnaires de structures d'accueil petite enfance et accueils de loisirs, la capacité de consulter directement des informations relatives aux familles allocataires, après accord de ces dernières, par l'intermédiaire d'un applicatif Internet : « mon compte partenaire ».

Les profits spécifiques d'accès sécurisés qui ont reçu l'accord de la Commission Nationale Informatique et Libertés sont réservés respectivement aux gestionnaires de structures d'accueil petite enfance et aux fonctionnaires autorisés (agents du guichet unique). Ils permettent de prendre connaissance des seules données nécessaires à l'accomplissement de la mission de la collectivité, à savoir le calcul des participations familiales pour le règlement des frais d'accueil.

Les informations accessibles sont les suivantes : l'indication du responsable du dossier, le montant du quotient familial national, la date de calcul, le nombre de parts, le régime de protection sociale, le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales, la base des ressources annuelles servant à calculer le quotient familial national hors prestations familiales, l'enfant et autres personnes à charge au sens prestations familiales, du logement et/ou du RSA.

Ces données seront conservées dans le dossier administratif de l'enfant.